

Importante percée pour le nouveau système de surveillance des gérants de fortune

Le 14 septembre 2017 **La majorité bourgeoise obtient de nouveaux allègements dans le projet LSFIn/LEFin. La solution de surveillance pour les gérants de fortune indépendants (GFI) et trustees - peu onéreuse et appropriée aux PME - a également trouvé un large soutien.**

«Partant d'une vision utopique, une version raisonnable a été trouvée», conclut le conseiller national PDC, Leo Mueller, qui exhorte à présent la FINMA et le Conseil fédéral à ne pas resserrer davantage les mailles dans les ordonnances et directives. Le Conseil National, avec 125 voix contre 64, a lui aussi très clairement suivi le Conseil des Etats sur la question de la surveillance des gérants de fortune indépendants. A l'avenir, les GFI devront être autorisés par la FINMA et surveillés par un organisme de surveillance (OS), lui-même agréé par la FINMA.

Le Conseil national soutient une LSFIn/LEFin efficace et pratique. C'est une bonne nouvelle pour le secteur des GFI. Cependant, la procédure parlementaire n'est pas encore terminée. Les projets de loi doivent retourner au Conseil des États pour l'élimination des divergences entre les deux chambres. L'UDC et le PS ne prendront leur décision sur le vote final qu'après ce nouveau débat au Conseil des Etats. Ce vote final aura lieu au printemps 2018.

Des votes clairs en faveur de la nouvelle solution de surveillance

En réponse aux critiques de la Gauche qui exigeait pour le secteur une soumission directe à la FINMA, la majorité parlementaire a rappelé que le système retenu était largement approuvé et soutenu par les acteurs de la place financière et l'administration. La FINMA a elle aussi accueilli favorablement cette solution. Le modèle choisi assure la qualité de la surveillance. Celle-ci s'appuie sur l'expérience de l'autoréglementation en matière de blanchiment d'argent qui donne de bons résultats. La solution devrait également être reconnue par les régulateurs étrangers. Le conseiller fédéral Ueli Maurer a confirmé, en session, que le Conseil fédéral considérait cette surveillance à deux "niveaux" comme compatible avec le droit de l'UE. Cette solution n'est pas plus lourde, contrairement aux dires de certains, mais beaucoup plus pragmatique et proche de la réalité, puisque les organismes d'autorégulation (OAR) connaissent déjà très bien le secteur.

La nouvelle loi pourrait entrer en vigueur en 2019 avec des dispositions transitoires de trois ans

Un nouveau régime devrait donc s'appliquer aux gérants de fortune indépendants après 2019: les nouveaux GFI devront alors obtenir un agrément de la FINMA avant de débiter leur activité. Les prestataires financiers déjà actifs comme GFI devraient pouvoir se prévaloir d'une période transitoire de trois ans. Toutefois, ils devront s'annoncer auprès de la FINMA dans un délai de six mois suivant l'entrée en vigueur des nouvelles lois, et pourront continuer leur activité à condition de rester affiliés à un OAR. Tout GFI souhaitant obtenir une autorisation de la FINMA devra disposer d'une formation et d'une expérience adéquates, ainsi qu'être en mesure de respecter les exigences en matière d'exécution des tâches de Compliance et de gestion des risques, de capital minimum et de fonds propres.

Ainsi, la direction devra être composée d'au moins deux personnes dûment qualifiées, à moins de démontrer qu'en cas d'absence du dirigeant qualifié, la bonne continuation de l'entreprise est assurée.



Verband Schweizerischer Vermögensverwalter | VSV
Association Suisse des Gérants de Fortune | ASG
Associazione Svizzera di Gestori di Patrimoni | ASG
Swiss Association of Asset Managers | SAAM

L'ASG proposera, en partenariat, un nouvel organisme de surveillance

Depuis 2015, l'ASG travaille à la mise en place d'un organisme de surveillance (OS) à large assise et de portée nationale, en partenariat avec l'OAR-G, la SATC et la Swiss & Liechtenstein STEP Federation. Avec ses partenaires, elle a créé la Swiss Supervisory Organisation of Wealth Managers and Trustees (SOWT), une association avec siège à Berne.

L'objectif de l'ASG est d'accompagner, au sein de la même entité, les membres de l'OAR à l'OS après 2019. L'ASG suivra et soutiendra étroitement ses membres durant ce transfert et les informera régulièrement des étapes à venir.